AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1000
FR0007317813-FS0483

28 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

CS COMMUNICATION & SYSTEMES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2016, M. Gaël Paclot a déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 22 avril 2016, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES et détenir individuellement 126 000 actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES représentant autant de droits de vote, soit 0,73% du capital et 0,53% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la fin de l'action de concert[2] à laquelle étaient partie M. Gaël Paclot et M. Yazid Sabeg, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle[3].

À cette occasion, M. Yazid Sabeg n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 22 avril 2016, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 7 864 807 actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES représentant 10 971 720 droits de vote, soit 45,35% du capital et 46,10% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duna & Compagnie	7 834 807	45,17	10 911 720	45,85
Sava & Compagnie	30 000	0,17	60 000	0,25
Total Yazid Sabeg	**7 864 807**	**45,35**	**10 971 720**	**46,10**

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 343 747 actions représentant 23 797 553 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 213C1277 du 22 août 2013.
[3] À savoir les sociétés de droit luxembourgeois Duna & Compagnie (sise 19 rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) et Sava & Compagnie (sise 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).